



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022 A 20H10

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVÉAU, Philippe DECOMBLE, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nadia CARCASSET), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Karla AREL (pouvoir à Frank CHAUVÉAU), Brigitte JAUNET (pouvoir à Michelle BOUCHON), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Norman PANTER (pouvoir à Jérémy SIMON), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jacques BENISTY (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Absents

Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 11

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 JUILLET 2022

Présents : 26 **DELIBERATION N°** : **14586**
Représentés : 11
Absents : 2 **DGA DE SECTEUR** : **JEAN-FRANCOIS VERDAGUER**

Pour : 36 **SERVICE** : **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
Contre :
Abstention : 1 **AFFAIRE SUIVIE PAR** : **CLOTILDE MARIN**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT l'avis du Comité technique,

CONSIDERANT le tableau des effectifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE


DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	45	+1		46
Attaché	12	+1		13
Rédacteur	15	+1		16
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 24 heures	11	+8		19
Adjoint d'animation	35	+6		41
Psychologue de classe normale à temps non complet 31h30	0	+1		1
Technicien paramédical de classe normale à temps non complet 28 heures	0	+1		1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 17h30	0	+1		1
Cadre supérieur de santé	0	+1		1
Puéricultrice de classe normale	0	+1		1
Aide-soignant de classe normale	12	+1		13
Technicien	4	+2		6

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 4h30	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 5h	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 3h	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 6h30	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 8h30	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 8h	1	+1		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 11h30	1	+2		3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 16h	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2	+2		4
Adjoint administratif	22		-2	20
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	117		-4	113
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 6 heures	35		-5	30
Psychologue de classe normale à temps non complet 28 heures	1		-1	0
Technicien paramédical de classe supérieure	3		-1	2
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1		-1	0
Aide-soignant de classe supérieure	2		-1	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2		-1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	12		-1	11
Agent de maîtrise principal	15		-2	13
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 4h	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 6h	2		-2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 5h30	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	2		-2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 15h30	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 16h30	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	7		-1	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 18h	1		-1	0
Professeur hors classe à temps non complet 5h30	1		-1	0
TOTAL	365	36	-30	371

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération